

AVIS DE MARCHÉS'ACQUISITION ET RECYCLAGE DE FRACTIONS COLLECTÉES SÉLECTIVEMENT ET TRIÉES'

1. Adjudicateur: asbl Fost Plus, Avenue des Olympiades 2, 1140 Bruxelles, tél. 0032 (0) 2 775 03 50.
2. Ce procédure ouverte concernant l'acquisition et le recyclage effectif :
 - le papier-carton, collecté de manière sélective : porte-à-porte et les parcs de recyclage.
 - les emballages en plastique (bouteilles en PET, barquettes en PET, PEHD, PP, PS, films PE et Autres films), les emballages métalliques (acier et aluminium) et les cartons à boire.). Il s'agit de matériaux d'emballages ménagers collectés de manière sélective et triés dans les centres de tri en ces fractions différentes. Le soumissionnaire doit aller chercher les matériaux aux centres de tri et les recycler.

Chaque marché peut être subdivisé. Chaque soumissionnaire est libre de remettre une offre pour l'ensemble du marché ou pour un ou plusieurs lots. Il est expressément stipulé que l'adjudicateur aura la faculté soit d'attribuer l'ensemble des lots à un même soumissionnaire, soit d'attribuer un ou plusieurs lots à des soumissionnaires différents - quel que soit le nombre de lots pour lesquels le soumissionnaire a remis une offre -, soit de ne pas attribuer un ou plusieurs lots. Toutefois, pour l'acquisition de cartons à boire, l'adjudicateur n'attribuera pas tous les lots à un même soumissionnaire si cela a pour conséquence que ce soumissionnaire acquiert plus de 90 % de tous les tonnages disponibles en Belgique. Dans ce cas, l'adjudicateur n'attribuera pas de lot ou l'attribuera au soumissionnaire classé deuxième.

3. L'offre doit contenir entre autres les renseignements et documents renseignés ci-après, nécessaires à l'estimation des exigences financières, économiques et techniques minimales :

- un exemplaire dûment rempli et signé du formulaire de soumission;
- un exemplaire dûment rempli et signé électroniquement via le portail d'appel d'offres du bordereau des prix;
- une déclaration dûment remplie et signée, garantissant la traçabilité et la possibilité de contrôle des flux;
- une preuve de l'inscription au Registre de Commerce ou équivalent;
- une copie du permis d'exploiter et/ou des autorisations en matière d'environnement, si légalement requis;
- en cas d'exportation/importation, une copie des licences d'exportation/d'importation requises;
- une attestation récente prouvant que le soumissionnaire a respecté ses obligations de paiement des cotisations sociales;
- la dernière preuve de l'étalonnage officiel du pont de pesée avec indication de sa validité;
- une déclaration argumentée de recyclage dans laquelle le soumissionnaire déclare disposer des connaissances techniques nécessaires et d'une capacité suffisante;
- une preuve de la capacité financière et économique. Cette preuve doit de toute façon être présentée sur présentation des bilans et comptes des deux dernières années et peut être complétée, si nécessaire, par d'autres déclarations bancaires appropriées ;
- la liste des principaux Marchés comparables exécutés au cours des trois dernières années, avec mention du tonnage;
- une déclaration mentionnant l'outillage, le matériel, l'équipement technique et le procédé technologique dont le soumissionnaire disposera pour l'exécution du Marché, ainsi que la méthode de traitement utilisée et leur action (%) (par exemple recyclage mécanique, incinération avec récupération d'énergie, incinération sans récupération d'énergie, mise en décharge,...) de tous les sous-produits et flux résiduels produits qui sont rejetés au cours du processus de recyclage pour tout la durée du contrat.;
- une description relative au type d'industrie et de location géographique des marchés pour le matériau recyclé ;
- une description des mesures prises par le soumissionnaire pour garantir et démontrer la traçabilité et la possibilité de contrôle des flux;
- une description des mesures prises par le soumissionnaire pour s'assurer de la qualité;
- une liste du personnel employé, avec mention de l'âge et de la date d'entrée en service (sans mention du nom exact de chaque employé);

- une description des mesures prises en matière de sécurité du travail et d'hygiène pour le personnel employé, ainsi qu'en matière de protection d'incendie;
- Description des mesures prises en cas d'urgence (grave) dans le cadre d'un plan d'action (plan d'urgence ou de secours).
- une description des mesures prises par le soumissionnaire en matière de protection de l'environnement;
- l'indication de la part de marché que le soumissionnaire a éventuellement l'intention de sous-traiter.
- Une description de la circularité du recyclage.

Spécifiquement pour le papier-carton les documents suivants doivent être rajoutés:

- des données de production d'énergie qui démontrent l'utilisation d'énergie renouvelable
- Si le soumissionnaire utilise un site de transbordement avant de transporter le matériau vers l'installation de recyclage: une description des moyens de transport alternatifs qui seront utilisés, avec mention des adresses permettant de déduire la partie qui sera encore transportée par la route ou, en cas de transport par route, la mention du nombre de camions qui seront utilisés avec, chaque fois, une indication du type de moteur (norme EURO).
- les conditions d'exploitation (en matière environnementale et sociale) en cas de recyclage en dehors de l'Union Européenne.

4. Pour les cahiers des charges 2026_02 (papier-carton), 2026_03 (emballages en plastique), 2026_04 (métaux) et 2026_05 (cartons à boire) le soumissionnaire doit obligatoirement utiliser le portail d'offres online de Fost Plus via ce lien: <https://tender.fostplus.be/>. Le soumissionnaire doit s'enregistrer via le lien: <https://www.fostplus.be/fr/form/registratieformulier-offerte-aan>. Qu'une seule registration est possible par entreprise et les données seront toujours valable, c'est-à-dire, si le soumissionnaire s'est déjà inscrit dans le passé, cela n'est plus nécessaire.

5. Les procédures applicables à ce marché de recyclage sont fixées dans l'agrément de l'asbl Fost Plus en tant qu'Organisme Agréé dans le cadre de l'Accord de Coopération, conféré par la Commission Interrégionale de l'Emballage en sa séance du 2 février 2024. Une copie de cet agrément peut être obtenue à l'adresse mentionnée sous 1.

6. Tout complément d'information relatif à ce marché peut être obtenu chez :

- Mme Joke Veramme pour le papier-carton
- Mme Stéphanie Prinzie pour les plastiques
- Mme Lilia Gargouri pour les métaux
- Mme Stéphanie Kint pour les cartons à boire

à l'adresse mentionnée en §1 ou encore via Partners@fostplus.be.

7. Les offres, établies en français, en néerlandais ou en anglais, doivent être soumises électroniquement et signées au plus tard mardi 29 septembre 2026 à 12h.